

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017**

Le 26 juin 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. François SARA, M. Marc LECLERCQ, Mme Isabelle BRIOIS, M. Christophe DUCROCQ, Mmes Marie-Bénédicte PAPILLON, Chantal THOMAS, M. Patrick LELIEVRE, Mme Marie ZOUINI, Mme Michèle ROUSSEAU, M. Jean-René DECLE, Mme Michèle DEFERT (arrivée à 19h20)

Sont excusés : M Frédéric PETIT qui donne pouvoir à M. Jean-René DECLE, M. Bruno DEPIERRE

Est absent : M. Michel TRUFFAUT

M. François SARA a été élu secrétaire de séance.

Monsieur LEPOETRE fait part de son souhait d'ajouter à l'ordre du jour les précisions concernant l'acquisition de la bande de terrain AD361 qui permettra la création d'un chemin piétonnier entre la rue de la chaussée et le chemin du petit bois. Il rappelle qu'il y a déjà eu une délibération à ce propos.  
L'assemblée accepte.

Monsieur LEPOETRE demande s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente. Le procès-verbal du 29 mai dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Local technique : choix de l'architecte
- 2) Tarifs ALSH et TAP
- 3) Nouvelle cantine : demande de subvention auprès du Département
- 4) Aménagement d'un local médecin : demande de subvention auprès du Département
- 5) Borne électrique : demande de subvention et convention avec la FDE80
- 6) Informations/questions diverses.

### **1. Local technique : choix de l'architecte**

Monsieur le Maire rappelle le contenu du procès-verbal du 19 juin envoyé préalablement aux élus suite à la commission chargée d'étudier les candidatures. Quatre propositions ont été réceptionnées : BRASSART ARCHITECTES (Amiens), Cabinet SEIGNEUR

(Amiens), Philippe DUMONT (Amiens), OZAS Architectes (Amiens).

Monsieur LEPOETRE explique que la commission a retenu le bureau d'architecture SEIGNEUR pour les raisons suivantes :

- Le cabinet a la structure la plus importante et l'assise financière la plus forte.
- Ses références sont celles les plus en phase avec le projet.
- Les compétences étendues du cabinet donnent une sécurité dans l'opération. Il montre sa bonne compréhension du projet Il est en tête sur 2 critères qualitatifs

Le montant de la proposition financière du cabinet SEIGNEUR s'élève à 14 815.00 Euros HT sur une base d'enveloppe prévisionnelle de travaux à 185 185 Euros HT (taux 8%).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local technique au cabinet d'architecture SEIGNEUR (Amiens),
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à l'opération.

## 2. Tarifs ALSH et TAP

Monsieur LEPOETRE rappelle le vote du 29 mai 2017 concernant la nouvelle grille de tarification de la cantine scolaire. Il explique qu'il est nécessaire d'harmoniser les tarifs des différents services périscolaires. Il propose par conséquent de réévaluer le tarif de l'accueil de loisirs et des tap selon le barème ci-dessous :

	QF <900	900<=QF<=1100	QF>1100	Extérieurs
Accueil périscolaire (1/2h)	1.05E	1.15E	1.15E	1.15E
Tap (1h)	2.10E	2.30E	2.30E	2.30E

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire ci-dessus applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

## 3. Nouvelle cantine : demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire précise que les 3 points suivants à l'ordre du jour qui concernent des financements d'investissement, correspondent aux 29<sup>ème</sup>, 30<sup>ème</sup> et 31<sup>ème</sup> demandes de subvention depuis le début du mandat. Six autres dossiers sont déjà en préparation.

Monsieur LEPOETRE rappelle les différentes demandes de subventions qui ont été formulées pour le financement du projet cantine. Il ajoute que l'opération est subventionnable au titre de la politique territoriale 2017-2020 du Département au taux de 25%.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-dessous sur la base de l'estimation financière:

- Construction Montant HT	710 000
- Département (25%)	177 500
- Subvention DETR (27.36%)	194 230
- Subvention CAF (14.21%)	100 900
- Enveloppe parlementaire (0.1%)	1 000
- Reste à charge (33.29%) (fonds propres et emprunt)	236 370

Il rappelle que la CAF a accordé un emprunt à taux zéro.

Monsieur DECLÉ demande comment AMIENS METROPOLE décide de la répartition des subventions distribuées par le Département.

Monsieur LEPOETRE répond que c'est une décision politique d'Amiens sur laquelle nous n'avons pas ou peu de pouvoir.

Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal approuve le projet et décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Département pour la construction d'une nouvelle cantine selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

#### **4. Aménagement d'un local médecin : demande de subvention auprès du Département**

Monsieur LEPOETRE explique que les locaux de la cantine actuelle pourront être aménagés en local médecin. Il précise que les travaux sont estimés à 65 000 Euros HT, estimation faite sur la base de travaux similaires.

Monsieur le Maire ajoute que l'opération peut être subventionnée à hauteur de 25% dans le cadre de la politique territoriale 2017-2020 du Département et présente le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

- Montant des travaux HT	65 000
- Département (25%)	16 250
- Reste à charge (75%) (fonds propres et emprunt)	48 750

Madame THOMAS s'inquiète sur le devenir de la pharmacie et rappelle que le projet lui tient à cœur.

Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal approuve le projet et décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Département pour le financement de la transformation de la cantine actuelle en local médecin selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

## **5. Borne électrique : demande de subvention et convention avec la FDE80**

Monsieur LEPOETRE donne la parole à Monsieur LELIEVRE en charge du dossier.

Monsieur LELIEVRE présente le projet d'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique.

Il explique que la place de la ville a été choisie parmi plusieurs emplacements pour l'implantation de la borne et ajoute qu'il est nécessaire de prévoir deux places de stationnement.

Le montant du projet s'élève à 12 000 Euros HT et sera pris en charge par la commune à hauteur de 3 600 Euros, le reste étant supporté par la FDE80.

Monsieur DECLÉ s'interroge sur l'opportunité d'un tel dispositif et de sa pérennité. Il se demande si ce n'est pas prématuré et que cette génération de bornes ne va pas évoluer avec un temps de charge plus court.

Monsieur LELIEVRE précise que la décision doit être prise avant octobre. Il précise que le système permet une localisation du lieu, une réservation et un paiement par téléphone.

Monsieur DECLÉ demande s'il y a des frais de fonctionnement. Monsieur le Maire répond que non.

Madame THOMAS s'interroge sur la fréquentation de la borne et s'il y a déjà des voitures électriques à Sains.

Monsieur LEPOETRE répond qu'il ne peut pas avoir d'informations à ce sujet mais que Sains est un village relais dans la METROPOLE qui compte très peu de bornes électriques.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
2 ABSECTIONS (JR DECLÉ- F PETIT)

L'assemblée accepte l'installation d'une borne électrique et autorise le Maire à signer la convention avec la FDE 80.

## **6. Acquisition d'une bande de terrain cadastrée AD361**

Monsieur LEPOETRE rappelle que le Conseil a déjà voté le principe d'acquisition d'une bande de terrain pour la création d'un cheminement entre la rue de la chaussée et le chemin du petit bois. La surface exacte concernée est 105 m<sup>2</sup> (au lieu de 108 m<sup>2</sup>) vendue au prix de 1 575 Euros, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de la commune.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AD361 d'une surface de 105 m<sup>2</sup> au prix de 1 575 Euros, les frais notariés et de géomètre étant à la charge de la commune et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents de rapportant à l'opération.

## 7. Informations/questions diverses.

- Réunion de la commission cantine le 3 juillet à 18h00 - Objet : ouverture des plis dans la consultation des architectes
- Prochain conseil municipal le 10 juillet à 18h30
- Commission PLU le 11 juillet à 18h00
- SISA : info en forme de brève sur le « petit Journal » et article plus complet sur le prochain « Grand Journal ».
- Rythmes scolaires : le passage à la semaine de 4 jours doit être voté jeudi soir en conseil d'école. Application des nouveaux horaires si adoption des 4 jours.
- Infos sur la mare et ses problèmes de fuites donc de sécheresse
- Bilan moral de la fête du village.
- Monsieur SARA fait remarquer que le feu de la saint Jean est toujours un évènement qui a beaucoup de succès. Par contre, les animations du samedi ainsi que le marché du dimanche matin avec un apéritif concert ne trouvent pas le public attendu.
- Remerciements du Maire aux élus pour la tenue du bureau de vote

Fin du Conseil Municipal à 20h30